



CONVENTION

entre

l'Université de la Nouvelle-Calédonie, sise 145, avenue James Cook, BP R4 98851 NOUMEA Cedex, au travers du Service Commun de la Documentation, représentée par son Président, M. Jean-Marc BOYER, désigné ci-après "l'UNC",

et

le Conseil Économique et Social de la Nouvelle-Calédonie, sis 30, route Baie des Dames, Immeuble Le Centre – Ducos, BP 4766, 98847 NOUMEA cedex, représenté par son Président, M. Robert LAMARQUE, désigné ci-après "le CES",

d'autre part,

Convaincus qu'il y a lieu de mettre en commun des informations et des services entre les deux établissements publics,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Engagements de l'Université de la Nouvelle-Calédonie

L'UNC fournit au CES un abonnement gratuit à l'ensemble des services documentaires de l'UNC (prêt d'ouvrages, de revues, de DVD... ; accès aux salles de travail en groupe, aux ordinateurs des trois bibliothèques : Magenta, Nouvelle-Baniane et IUFM), y compris l'accès à la bibliothèque numérique, selon les modalités définies lors des négociations réalisées auprès de chaque éditeur. Il s'agit d'un abonnement « collectivités » jusqu'à 10 emprunteurs.

Article 2 : Engagements du Conseil Économique et Social :

Le CES s'engage à fournir au Service Commun de la Documentation de l'UNC toutes ses publications à venir, publications imprimées et publications électroniques. Par ailleurs, et dans les limites des stocks disponibles, le CES fournira également la documentation déjà publiée.

Le CES s'engage également à faciliter l'accès à son centre de documentation à toutes les personnes inscrites aux bibliothèques de l'UNC, pour la consultation et le prêt de documents.

L'abonnement sera géré par la documentaliste du CES.

Article 3 : Durée de la convention :

La présente convention est prévue sans limitation de durée.

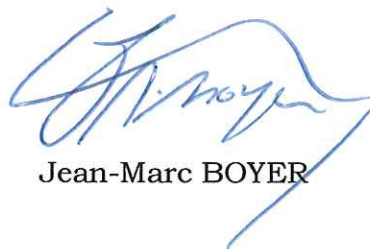
Fait à Nouméa le

Le Président
du Conseil Économique
et Social



Robert LAMARQUE

Le Président
de l'Université de la Nouvelle-Calédonie



Jean-Marc BOYER